



**Secrétariat Général  
Affaires juridiques et réglementaires**

---

**Conseil d'Administration  
du 7 novembre 2008**

**Proposition de procès-verbal**

---

**Ordre du jour :**

- Approbation du PV de CA du 3 octobre 2008
  - Délibérations relatives à la DBM 3 et aux budgets des services centraux et communs
  - Questions statutaires : composition et modalités de fonctionnement des commissions (cf. travaux de la commission des statuts du 22 septembre 2008)
  - Approbation de la composition du conseil du SAIC
  - Délibération avec votes séparés sur les comités de sélection :
    - Propositions du groupe de travail concernant les principes régissant la constitution des comités de sélection
    - Mode électoral de constitution des viviers
    - Calendrier électoral
    - Calendrier de la mise en place
  - Questions diverses
- 

*Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,*

**Etaient Présents :**

- Collège A : M. Alain CAPPY, M. Jean D'ALMEIDA, M. Francis GUILBERT, M. Moussa NAIT ABDELAZIZ, M. Jean-François PAUWELS,
- Collège B : M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Jérôme RIEDI, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER,
- Collège BIATOSS : Mme Catherine SION, M. Claude VIEVILLE, M. Yves NOËL
- Collège USAGERS : Mlle Hélène DUCOURANT, M. Rabi SARIFI, M. Simon ENTE,
- Personnalités extérieures : Mme Marie-José AYME (MEDEF Lille Métropole), Mme Monique FOUILHOUX (UNSA), M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille), M. Vincent DEBEIR (CGT)

**Etaient excusés (et Procurations) :**

- M. Bruno DESPREZ (Entreprise Florimond Desprez) (procuration à Francis GUILBERT)
- M. Rabi SARIFI (procuration à Hélène DUCOURANT, à partir de 18 h 40)
- M. Didier DEROUILLERS
- M. Michel-François DELANNOY(LMCU)

### Etaient présents (à titre consultatif ou invités) :

- Secrétaire Général : Patrice SERNICLAY – Agent Comptable : Jean-Luc BELLOUIN
  - Vice-président du Conseil d'Administration : M. Francis MEILLIEZ,  
Vice-président du Conseil Scientifique : M. Isam SHAHROUR,  
Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire : M. Salah MAOUCHÉ,  
Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain : M. Jean-Philippe CASSAR,  
Vice-président chargé des Technologies de l'Information et de la Communication : M. Philippe Mathieu  
Responsable des affaires juridiques : M. Xavier FURON,  
Chargée des affaires statutaires et secrétaire de séance : Mme Christel VERRUE
  - Directeur du SCD : M. Julien ROCHE  
Directeur du SUAPS : M. Fabrice CUVILLIER  
Directrice du SUDES : Mme Martine CARETTE  
Directrice du SCAS : Mme Nicole SEMMOUD.
- 

Le Président présente l'ordre du jour auquel il propose d'ajouter deux points, l'examen des dossiers INTERREG ainsi que la première discussion sur le projet de décret concernant le statut des enseignants-chercheurs. Puis il donne la parole au Secrétaire Général concernant la réorganisation des services, Division de la Logistique Immobilière (DLI) et Division Assistance et Moyens (DAM).

Le Secrétaire Général indique qu'à la suite de rencontres et concertations, la restructuration suivante va être soumise au prochain CTP ; elle consistera en la création de deux nouveaux services :

- ⇒ SLAM : Service Logistique Assistance Maintenance, dirigé par Marie-Christine ROUSSEL et chargé du fonctionnement quotidien du domaine universitaire (DUSVA), petites réparations, maintenance courante, chauffage, nettoyage, gestion des réseaux, gestion de la sécurité ainsi que gestion des bâtiments partagés.
- ⇒ PCET : Patrimoine, Constructions, Etudes, Travaux, dirigé par Hervé LUSSIEZ et chargé des opérations lourdes (constructions, mises aux normes, etc.), de la téléphonie courant faible et du système d'information sur le patrimoine.

Le Secrétaire Général, après avoir décrit les deux structures, précise qu'il n'y a pas superposition entre les attributions de l'ancienne DLI et les attributions du nouveau service PCET. Ce dernier n'a plus la responsabilité des marchés. Le service des marchés est désormais rattaché à la sphère financière.

De plus, les ateliers ont été réorganisés sous la forme de trois équipes et rattachés au nouveau service SLAM.

En ce qui concerne les 11 bâtiments qui ne relèvent pas directement de la gestion d'une composante, ils seront sous la responsabilité du SLAM, pour les appariteurs et l'ensemble du fonctionnement technique de ces bâtiments.

Monsieur PATTEIN est appelé à de nouvelles fonctions : il est chargé de mission à l'élaboration d'un schéma directeur du patrimoine dans le cadre du campus Grand Lille, aux côtés du vice-président François BUYLE-BODIN.

La réorganisation des structures s'accompagne d'une évolution significative des méthodes de travail. Chaque ingénieur du PCET chargé d'opérations assumera un niveau de responsabilités global plus important. Les deux services passeront à une informatisation accrue avec mise en place d'outils collaboratifs. La communication devra être fortement améliorée. L'ensemble de ce travail qualitatif en profondeur sera conduit dans le délai d'une année.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) demande si cette réorganisation aura des incidences sur une externalisation de certains services.

Le Président répond qu'aucune externalisation n'est envisagée. Si c'était le cas, il y aurait au préalable une discussion collective sur le sujet.

Le Président donne la parole à Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) suite à sa demande. Ce dernier fait lecture de la contribution suivante :

**Contribution de la CGT-SUP**

Déprime des primes  
Le blues du fonctionnaire

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les vice-présidents,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,  
Chers Camarades,

Nous nous réunissons aujourd'hui une fois de plus pour tenter de gérer au mieux, en fait au moins pire, la pénurie de moyens décrétée par le gouvernement. Le contexte est lourd depuis déjà plusieurs années et très lourd depuis plusieurs mois : suppressions de postes généralisées, mise sous tutelle des organismes de recherche, manipulations des chiffres par le gouvernement avec la dernière en date sur les chaires d'organismes pour lesquelles 1+1 font désormais 1, j'en passe et des meilleures mais surtout des pires.

Nous franchissons cette semaine une nouvelle étape avec la publication d'un projet de décret visant à modifier le statut des enseignants-chercheurs, et qui de fait enfonce un coin supplémentaire dans le billet solidaire afin de faire éclater définitivement toute organisation collective de l'enseignement et de la recherche. Les éléments étiquetés comme étant les plus brillants seront chargés, et récompensés pour cela, de fouetter leurs collègues devenus sous-fifres, afin d'assumer toujours plus de travail réparti sur toujours moins de personnels. Quand on ferme une entreprise, une seule personne voit généralement sa fiche de paie gonfler sensiblement : c'est celle qui a été désignée pour faire le nettoyage et expliquer à ceux qu'on mène à l'abattoir social que désormais ils iront pointer ailleurs. Prime sans doute méritée eux égards aux dégâts psychologiques que ce travail peut amener chez ceux qui en sont chargés (pour peu qu'il leur reste un peu d'humanité).

Ainsi aujourd'hui, il faut réformer afin de dégraissier le mammouth, de rationaliser le fonctionnement de l'état, d'optimiser les potentialités énormes et insoupçonnées de la recherche et de l'enseignement supérieur, et accessoirement pour trouver les milliards d'euros nécessaires aux allégements fiscaux des plus nantis et au paiement des pots d'or cassés par les requins de la finance. Aujourd'hui donc, le gouvernement cherche les meilleurs d'entre nous pour faire le sale boulot. Ces fossoyeurs du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche auront la lourde tâche et responsabilité d'opérer l'individualisation finale (en physique on parle de fission) permettant d'établir un système que Milton Friedman n'aurait pas désavoué si Pinochet lui en avait fait la proposition. Désormais chacun sera évalué et pressurisé individuellement par une junte d'Excellence qui fera son lard sur le dos de ceux qui en réalité font le travail au jour le jour, dans l'ombre mais honnêtement et sérieusement.

Les primes de Responsabilité que le CA vote régulièrement portent bien leur nom et il vaudrait mieux que ceux qui les touchent (les primes), les assument (les responsabilités). La CGTSup USTL est par principe opposée aux primes et en général à tout artifice servant à ne pas reconnaître par un vrai salaire, le travail vraiment effectué. Nous sommes en revanche favorables à l'identification des tâches accomplies et à leur prise en compte dans l'évaluation du service. De même que les heures complémentaires effectuées pendant le temps de travail nuisent au maintien ou à la création d'emploi, les primes de responsabilités supplémentaires nuisent au renouvellement de ceux qui sont censés les assumer.

Le projet de décret portant modifications du statut des enseignants-chercheurs renforce cette logique qui voudrait faire assumer par 1 le travail de 2. Les nouveaux Stakhanovistes libéraux (belle ironie n'est-ce pas ?) voudraient-ils nous faire croire que l'excellence permet de travailler à 200% ? Ne soyons pas dupes, personne ne travaille à 200%, pas même notre omni président de la république ! Le message est on ne peut plus clair : pour le gouvernement et ceux qui suivront sa proposition il s'agit bel et bien de faire travailler à 100% ceux qui jusque là ne mettaient en œuvre que 50% de leur potentiel humain. Tous ces fonctionnaires gras, inutiles et paresseux que la droite n'a de cesse de rendre responsables de tous les maux, ceux là devront se remettre au travail. Et ils le feront d'autant plus vite si on charge un petit nombre d'Excellent Responsables rémunérés de manière motivante de s'assurer du rendement et du dépassement des objectifs.

Certes les primes sont alléchantes et nombreux sont ceux à se croire au dessus de la mêlée. Mais c'est oublier un peu vite que ces éléments désignés sous couvert d'excellence ne doivent leur situation qu'au travail du plus grand nombre dans la diversité des compétences de chacun. Un peu comme l'électron libre des couches supérieures ne doit sa position qu'à l'existence de ceux du dessous et à une bonne dose de hasard quantique.

Les primes que le CA vote sont bien des primes de responsabilités. Il faut et il faudra donc que les responsables assument.

La CGT Sup Lille1 ne votera pas ces primes, pas plus qu'elle ne participera pas à la mise en place d'un tel système. Nous souhaitons que dans le contexte actuel, un geste politique fort soit fait en décrétant un moratoire sur l'ensemble des primes de responsabilité et que l'on décide d'utiliser ces primes supprimées (appelons les : les 'sup-primes') pour le maintien de postes destinés autrement à disparaître sous la pression néo-pseudo-libérale.

Au gouvernement qui veut nous faire faire face à la suppression des postes, en distribuant des primes insultantes pour le plus grand nombre, répondons solidaires par le maintien des postes en supprimant les primes !

Merci de votre attention.

Le Président précise qu'une discussion est prévue sur ce sujet en fin de séance du conseil.

## 1) Approbation du procès-verbal du CA du 3 octobre 2008

Le Président précise qu'aucune demande de modification ne lui a été adressée avant le CA. Une demande est formulée en séance par Simon ENTE (SUD étudiant-e) : à la page 9, dans son intervention, le mot « usagers » est remplacé par « étudiants et personnels ».

Le Président soumet au vote du conseil le procès-verbal du conseil d'administration du 3 octobre 2008 :

**Approuvé par 22 voix pour** (délibération n° 2008-73)

## 2) Délibération relative à la DBM 3 et aux budgets des services centraux et communs

### ➤ Décision Budgétaire Modificative 3

Le Président rappelle que nous avons, en règle générale, trois Décisions Budgétaires Modificatives (DBM) par an. La DBM qu'il présente est une DBM de régularisation de fin d'exercice qui traite des crédits nouveaux, des annulations de crédits et des changements de masse.

Après avoir présenté les tableaux, le Président donne la parole aux conseillers.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) formule deux demandes : il souhaite d'une part que le compte-rendu de la commission des finances soit donné aux conseillers dans les documents préparatoires. Il rappelle d'autre part le souhait de la commission des finances que figure, sur toute communication sur la Taxe d'Apprentissage, le rattachement à la composante et à l'université : en effet, la commission a remarqué que ce sont parfois des responsables de diplômes qui émettent des demandes de taxe d'apprentissage sans faire référence ni à la composante, ni à l'université.

Le Président s'étonne que des communications puissent être faites en direction des entreprises pour l'obtention de la taxe d'apprentissage ex nihilo, sans référence précise à une composante et à l'université. Il rappelle son attachement à ce que les documents de communication comportent les logo et nom de l'établissement, au minimum, conformément à notre charte graphique.

Alain CAPPY (Dynamisme, Pluralité et Engagement) s'étonne de voir apparaître une somme de plus de 760 000 € en fonctionnement sur la ligne Relations Internationales.

Salah MAOUCHÉ indique qu'il s'agit du master Erasmus Mundus ASC labellisé il y a quatre mois ; la convention de coopération avec l'Europe a été signée tardivement.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande si l'université offre un soutien technique aux composantes qui ont des difficultés dans la collecte de la taxe d'apprentissage.

Le Président répond que les composantes ayant une bonne expérience dans ce domaine ont travaillé avec les composantes qui avaient besoin d'aide. Francis MEILLIEZ ajoute que le vivier des entreprises est étroitement lié aux domaines d'activité de chaque composante.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) demande si nous envisageons un partage des recettes de taxe d'apprentissage.

Le Président indique que cette idée a été mise en place en 2003-2004 dans le cadre de la « contribution aux charges communes » qui représente 10 % sur les ressources propres des composantes dont la taxe d'apprentissage.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) considère que la taxe d'apprentissage est un enjeu important : si nous avons une présence forte auprès des entreprises, nous nous faisons connaître. Tout document de communication vers les entreprises doit être rédigé dans le respect de la présentation des institutions de rattachement. Cependant, pour certaines formations, c'est la « marque » qui est connue. Tout en respectant la charte graphique, nous devons avoir une valorisation des « marques ».

Jean-François PAUWELS (Dynamisme, Pluralité et Engagement) communique une expérience regrettable concernant le master MIP, la taxe d'apprentissage ayant été versée à l'UFR IEEA au lieu de l'UFR de Chimie.

Ces erreurs d'aiguillage interne peuvent être corrigées, estime le président, d'autant qu'elles sont peu nombreuses.

Marie-José AYME considère que l'université devra, cette année, améliorer sa communication en la rendant d'autant plus attractive que le contexte de crise économique risque d'avoir des répercussions sur cette taxe d'apprentissage.

Le Président soumet la Décision Budgétaire Modificative d'un montant de 3 359 916.79 € au vote du conseil :

**Approuvée par 18 voix pour et 4 abstentions** (délibération 2008-74)

### ➤ *Budget des services centraux et communs*

Le président rappelle que la préparation des budgets des composantes s'est articulée cette année en deux étapes. Les dotations ont été votées sur la base des prévisions et des notes politiques établies par chaque composante. Les budgets ont été ensuite élaborés dans leur version définitive. Pour les UFR, école et instituts, ils doivent être approuvés par les conseils de ces composantes. Pour les services centraux et communs, il appartient au CA de le faire.

Les budgets en augmentation sont ceux :

- du Service Commun de Documentation, sous réserve d'une définition d'un autre modèle de financement lié à une politique documentaire (un groupe de travail sera mis en place)
- du Service Vie Etudiante
- du Service Culture, avec une orientation équipements
- du Service Commun des Actions Sociales.

Chacun de ces services a modifié les premières prévisions de budget en faisant une proposition ajustée à cet abondement de crédits.

Le Président ajoute que nous avons une obligation légale d'examiner séparément le budget du SUDES. Par conséquent Martine CARETTE, directrice du SUDES, va être amenée à présenter ce budget. Le budget consolidé de l'ensemble de la formation continue sera, en outre, présenté au CA lors de sa séance du 12 décembre 2008. Quant au budget du CUEEP, il sera présenté, ainsi que la politique proposée, lors de la séance du CA du 28 novembre.

Le Président donne la parole aux conseillers.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) se dit irrité par certaines expressions contenues dans le document, entre autre au point 3, page 14 : « des ressources au service de l'excellence », ou page 17 « modernisation, éthique et qualité ».

Le Président rappelle la logique de présentation du budget des services centraux et communs : pour effectuer un suivi très précis du contrat quadriennal et du projet d'établissement en cours, nous avons gardé les rubriques, objectifs et actions, du contrat. Ces expressions, sorties de leur contexte, peuvent paraître assez étranges, mais il faut les restituer dans le cadre du bilan de notre contrat quadriennal. Nous reprendrons donc la même présentation sur le budget 2009

Simon ENTE (SUD étudiant-e) fait deux remarques :

- en ce qui concerne la Culture : le CA avait demandé que les actions de la Culture soient plus ouvertes aux usagers au sens large du terme ; la concrétisation de cette attente n'apparaît pas dans ce budget
- page 24, les ateliers apparaissent dans les « initiatives étudiantes » : ceci est erroné. Il souhaiterait que la partie « ateliers » soit déplacée et mis en ligne « programmation artistique », compte tenu de ce qu'ils recouvrent.

Le Président observe que le projet de budget de la Culture fait bien apparaître à quoi seront utilisés les 15 000 € d'abondement de crédits, comme cela avait été demandé par le CA. Quant à l'orientation vers d'autres actions plus diversifiées, nous pourrons le vérifier au cours de l'année. Le Président évoque les rapprochements importants entre la MDE et la Culture afin d'établir des programmations communes.

Mme Monique FOUILHOUX s'interroge sur le fait qu'il y ait plusieurs services qui s'occupent de formation continue à Lille 1 et sur la rationalité de cette organisation.

Le Président précise que Lille 1 dispose, d'une part, d'un service commun de la formation continue, le SUDES. Si ce service commun pilote et incite, pour autant il ne met pas en œuvre les actions. Il est en charge de la politique de formation continue. La mise en œuvre relève des composantes qui ont toutes vocation à faire de la formation continue. Lille 1 comprend, d'autre part, une composante « historique », le CUEEP, qui a investi le champ de la formation continue dans le domaine social.

Après avoir rappelé l'information donnée aux composantes de l'université de la date-limite impérative du 12 novembre 2008 pour la remontée des budgets finalisés, le Président soumet le budget des services centraux et communs au vote du conseil :

**Approuvés par 21 voix pour et 1 abstention (délibération 2008-75).**

➤ *Budget du SUDES (Service Universitaire du Développement Economique et Social – Service Commun de la Formation Continue)*

Le Président donne la parole à la directrice du SUDES (Service Universitaire de Développement Economique et Social), Martine CARETTE, pour la présentation de son budget 2009.

Les recettes se résument en trois lignes budgétaires :

- la dotation du contrat quadriennal, dans le cadre de sa politique de FC, consacrée à conforter, renforcer et développer les offres de formation en alternance, les formations « courtes », les dispositifs de certification, l'accompagnement des entreprises pour intégrer la VAE à leur politique RH, etc.
- la partie inter-universitaire FC du contrat quadriennal, essentiellement consacrée à conforter la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) des universités dans le paysage régional,

- les ressources propres, dont 2/3 sont des ressources négociées pour les différentes composantes de l'université et 1/3 des ressources de l'activité propre au SUDES (dont l'ingénierie, les bilans de compétences, etc.).

Elle remarque que les financements de la Région s'annoncent stables mais qu'il faudra faire face au changement du mode de conventionnement. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens devra être signée pour l'établissement. Enfin, en ce qui concerne les ressources propres, la proposition du SUDES est la suivante : une baisse des financements pour les formations longues diplômantes, la stabilité des ressources pour les stages « courts » ainsi que la disparition des crédits d'équipement.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) émet une remarque concernant la baisse des financements pour les formations longues diplômantes : considérant que ces formations correspondent à la vocation de l'université, cette dernière doit-elle continuer à assumer, par sa composante SUDES, d'autres missions, comme les bilans de compétences, les formations courtes, etc. ?

Martine CARETTE répond que la baisse annoncée correspond à une baisse de la durée des formations. Cependant de plus en plus de gens vont être amenés à revenir à l'université afin d'y acquérir une compétence, par l'obtention de « morceaux » de diplôme ; ces personnes capitaliseront ces formations jusqu'à l'obtention d'un diplôme. C'est la nature de la demande qui change. Dans le cadre de la formation tout au long de la vie, il est impératif d'accompagner les personnes dans la mise en œuvre du plan de formation, avec une individualisation des parcours.

Monique FOUILHOUX estime que l'expérience et l'expertise en matière d'accompagnement des personnes dans leur cursus de formation développées par l'université de Lille 1 est précieuse et intéressante pour les entreprises.

Le Président soumet le budget du SUDES au vote du conseil :

**Approuvé par 22 voix pour** (délibération 2008-76).

### **3) Questions statutaires : composition et modalités de fonctionnement des commissions**

#### **A. Projet de règlement intérieur :**

Le Président expose les propositions de modification élaborées après la réunion de la commission des statuts du 22 septembre 2008.

Les commissions des statuts et des finances ont été mises en place selon un même modèle, le modèle « inter-conseil » : chaque organisation syndicale ou non-syndicale représentée dans les conseils propose ses représentants au sein de ces commissions.

Le Président propose de modifier le nom de « commission inter-conseil d'aménagement des campus » et de la nommer désormais « commission d'aménagement des campus ». Il propose par ailleurs d'adopter le même modèle « inter-conseil » de désignation des représentants.

La parole est donnée aux conseillers.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) apprécie que le fonctionnement qui a fait ses preuves (en commission des finances, par exemple) soit conservé. Il propose d'uniformiser la présentation et de la rendre plus cohérente, en évitant la répétition des articles 2 – 3 et 5 pour chaque commission. Les modes de désignation des membres seraient regroupés, étant identiques pour toutes les commissions. Quant aux missions, elles seraient précisées au niveau de chaque commission.

Le Président indique que, sur les principes, il ne semble pas qu'il y ait problème. Concernant la commission des TIC, il précise un point important : sont ajoutés pour participer aux travaux les directeurs du CRI et du SEMM.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) demande que soit défini clairement ce que nous attendons des commissions.

Concernant les commissions qui, selon lui, ont un rôle plus politique (il cite la CAC, la CTIC), Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) demande s'il est prévu un rythme minimal de réunions, par exemple deux fois par an, afin d'évaluer l'avancement et la mise en œuvre des orientations politiques.

Le Président rappelle le rôle des commissions : elles font un travail préparatoire aux séances du conseil d'administration

- en évaluant les choix politiques mis en œuvre,
- en faisant des propositions de modification de ces choix politiques.

L'équipe de direction est en train de travailler sur un programme de présentation des différentes politiques de l'université devant le CA, et, le cas échéant, devant le CS et le CEVU. Enfin il acquiesce au principe d'ajouter un rythme minimal de réunions de deux fois par an pour les commissions CAC et CTIC.

Rabi SARIFI (UNEF & Associations Etudiantes) demande si le conseil d'orientation culturelle se réunira cette année. Les élus n'y ont jamais été invités.

Claude VIEVILLE (Ouverture et Indépendance) s'interroge sur la suppression d'une phrase à l'article 6-5 relative au rôle du vice-président des TIC.

Le Président rappelle que les commissions sont toutes présidées par le président et que le vice-président concerné est présent également. Mais, dans la mesure où l'existence d'un vice-président des TIC n'est pas statutaire, cette précision ne peut être inscrite au règlement intérieur.

A l'issue du débat, sont proposés les éléments suivants concernant le Titre II :

- La création des commissions suivantes :
  - la commission d'aménagement des campus
  - la commission des technologies de l'information et de la communication
- La présentation uniforme des règles de constitution des quatre commissions suivantes : commission des statuts, commission des finances, commission d'aménagement des campus et commission des technologies de l'information et de la communication ; s'agissant de ces deux dernières commissions, le règlement intérieur devra prévoir qu'elles se réunissent chacune au moins deux fois par an.

Le Président soumet ces dispositions au vote du conseil :

**Approuvées par 22 voix pour** (délibération 2008-77).

## **B. Instances à intégrer à terme au règlement intérieur :**

Le Conseil d'orientation Culturelle fera l'objet d'une réflexion. Des propositions seront prochainement faites au conseil d'administration afin de définir sa nouvelle configuration.

Le Président souhaite élaborer une première proposition qu'il soumettra à la commission des statuts. Il faudra s'interroger sur la possibilité d'une représentation inter-conseils, sur le même modèle que pour les autres commissions, ainsi que sur la présence de représentants du monde associatif.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) propose que la composition de ce conseil soit identique à celle des autres commissions en y adjoignant le bureau de la Maison des Etudiants (MDE).

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) a participé à une réunion de ce conseil : il avait été souligné la nécessité d'inclure à la composition du COC le vice-président étudiants, des membres de la MDE ainsi que des acteurs de la vie culturelle. Il dénote quelques divergences sur la politique culturelle de l'université.

### **C. Instances nécessitant la révision de statuts particuliers :**

#### **1. Conseil du service commun de la documentation**

Le Président présente la proposition puis ouvre le débat.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) observe que, dans cette hypothèse, la proportion des étudiants est réduite.

Le Président répond qu'il n'y aurait pas de difficulté à augmenter le nombre des usagers. Dans le cas présent, ils représentent au moins 10 %. Julien ROCHE ajoute que les représentants étudiants devraient faire preuve d'une présence assidue dans ce conseil.

Nicolas POSTEL (SNESUP/CGT-SUP) estime que nous devrions nous assurer

- que les représentants des CS et CEVU soient paritaires
- que les deux grands secteurs soient représentés.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) demande que des suppléants soient également prévus.

A la suite du débat, le Président propose

- La dénomination réglementaire de « conseil de la documentation »
- Le maintien global de la composition du conseil, sauf pour ce qui concerne la représentation des enseignants :

10 (au lieu de 8) représentants des enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs désignés par le conseil d'administration parmi les membres des CEVU et CS, soit

- 5 représentants du CEVU, dont 3 du Secteur Sciences et Technologies et 2 du Secteur Sciences Humaines et Sociales
- 5 représentants du CS, dont 3 du Secteur Sciences et Technologies et 2 du Secteur Sciences Humaines et Sociales,

4 (au lieu de 3) représentants des étudiants et personnes bénéficiant de la formation continue, ainsi que leur suppléants, désignés par le conseil d'administration parmi les membres des trois conseils de l'université.

Le Président soumet la modification des statuts du conseil de la documentation au vote du conseil :

**Approuvée par 22 voix pour** (délibération 2008-78).

Le Président indique qu'un courrier sera envoyé aux organisations syndicales et non-syndicales afin qu'elles désignent leurs représentants pour la Commission d'Aménagement des Campus, la Commission des Technologies de l'Information et de la Communication et le Conseil de la Documentation.

#### **2. Commission Sociale d'Etablissement**

Les statuts ont fait l'objet d'une révision en février 2008.

### **3. Conseil d'Administration du Service Commun des Affaires Sociales**

Le Président présente les propositions de modification.

Catherine SION (SGEN-CFDT) suggère que le médecin de prévention de l'université remplace le directeur du SIUMPPS.

Il est proposé d'apporter aux statuts du SCAS les modifications suivantes :

Article 8 :

- Remplacer la dénomination « conseil d'administration du service commun » par celle de « conseil du service commun » ;
- Porter de 6 à 5 le nombre de membres de droit du conseil ;
- Remplacer, en qualité de membre de droit du conseil, le directeur du SIUMPPS (service interuniversitaire de médecine préventive et de promotion de la santé) par le médecin de prévention de l'université ;
- Supprimer l'agent comptable en qualité de membre de droit du conseil ;
- Remplacer la formulation « 4 membres du conseil d'administration de l'université élus par celui-ci » par « 5 membres désignés par le conseil d'administration parmi les membres des 3 conseils de l'université » ;
- Ajouter l'agent comptable en qualité de membre à titre consultatif.

Le Président soumet cette proposition au vote du conseil :

**Approuvée par 22 voix pour** (délibération 2008-79).

### **D. Statuts du SUDES**

Le Président présente le projet de nouveaux statuts du SUDES. Il rappelle que ces statuts avaient fortement besoin d'un toilettage car, d'une part, ils dataient de 1986 et, d'autre part, il fallait préciser le rôle et la composition du comité d'orientation stratégique conformément aux propositions faites au précédent conseil d'administration.

Le Président ouvre le débat après avoir précisé que la commission de statuts a souhaité faire apparaître, dans le comité d'orientation stratégique, toutes les composantes qui jouent un rôle particulièrement important en matière de formation continue (CUEEP, IAE, Polytech'lille, IUT « A »).

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) demande que soit ajouté, pour les douze membres de l'université, les termes « le directeur ou son représentant », afin de favoriser les participations. Par ailleurs, il conteste les termes ANPE Cadres et APEC qui ne sont plus d'actualité.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) n'est pas favorable à laisser la possibilité aux directeurs des composantes de se faire représenter.

Le Président considère important que le comité d'orientation stratégique ne soit pas purement interne à l'université et que des acteurs extérieurs de la formation professionnelle y soient représentés.

Vincent DEBEIR souhaite que ne soit pas perdues de vue les personnes qui seront amenées à bénéficier du travail de formation de cette structure, c'est-à-dire les salariés. Il faut élargir, selon lui, le nombre de représentants des salariés.

Le Président indique que nous pouvons passer à quatre représentants des organisations syndicales de salariés en choisissant les plus représentatives.

Jean-Luc BELLOUIN souhaite intervenir, en tant qu'agent comptable de l'université et à titre consultatif, en appelant l'attention du conseil sur l'article 4 « gestion des personnels », en particulier sur les trois dernières lignes de cet article (soit les taux de rémunération des intervenants et des vacataires, le barème des indemnités pour travaux complémentaires, les rémunérations complémentaires des personnels AITOS) ; il rappelle que ces items sont encadrés par des considérations réglementaires, en particulier le décret de 1985 qui règle, avec quelques difficultés, les questions de rémunérations complémentaires des personnels AITOS.

Le Président propose d'amender le projet comme suit :

- Préciser qu'il s'agit des statuts du Service universitaire de développement économique et sociale (service commun de formation continue) ;
- Article 1 : Remplacer la formulation « la coordination de la négociation des conventions avec l'Etat, la Région, les collectivités territoriales, les branches professionnelles » par « la coordination de la négociation des conventions avec l'Etat, la Région, les collectivités territoriales et tous les autres partenaires institutionnels de la formation professionnelle » ;
- Article 3 : Porter de 22 à 24 le nombre de membres du comité d'orientation stratégique ; porter de 10 à 12 le nombre de membres extérieurs à l'université ; porter de 2 à 4 le nombre de représentants des organisations syndicales de salariés ; remplacer « le directeur du service régional de la formation continue » par « le directeur du service régional de la formation permanente » ; remplacer « 1 représentant de l'ANPE cadres » par « 1 représentant du service public de l'emploi cadres ».
- Article 4 : Ajouter après « Le service commun de la formation continue propose » la formule « dans le respect des textes qui les régissent ».
- Supprimer l'article 7 « modalités de négociation ».

Le Président soumet cette proposition au vote du conseil :

**Approuvée par 22 voix pour** (délibération 2008-80).

## **4) Approbation de la composition du conseil du SAIC**

Le Président rappelle la nécessité de remettre en place un conseil qui ne fonctionne plus depuis quelques temps, le conseil du SAIC.

Le vice-président chargé de la recherche, Isam SHAHROUR, présente la proposition suivante pour le conseil de gestion du Service d'Activités Industrielles et Commerciales :

- Pour les trois représentants de laboratoires, de composantes ou de services, il propose :
  - Jean-Christophe CAMART, Directeur de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lille
  - Michel SALZET, Directeur du Laboratoire de Neuro immunologie des Annélides - UMR 8017 - UFR de Biologie,

- Christian ROLANDO, Directeur du LCOM - Laboratoire de Chimie Organique et Macromoléculaire - UMR 8009 - UFR de Chimie ;
- Pour les trois personnalités extérieures représentatives du monde économique, il propose :
  - OSEO
  - INPI
  - Plateforme régionale de Valorisation.

Yves NOEL (A & I - SNTPES UNSA) demande combien il y a de personnels AITOS parmi les trois noms cités. Isam SHARHOUR répond qu'il n'y en a pas.

Le Président ajoute que la composition du conseil prévoit 3 membres élus par et parmi les personnels du SAIC.

Le Président soumet cette proposition au vote du conseil :

**Approuvée par 21 voix pour et 1 abstention** (délibération 2008-79).

Par ailleurs, trois conseillers se proposent pour siéger au conseil de gestion du SAIC au titre des trois représentants élus du conseil d'administration :

- Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement)
- Jean-François PAUWELS (Dynamisme, Pluralité et Engagement)
- Yann SECQ (Ouverture et Indépendance)

Le Président soumet cette nomination au vote du conseil :

**Approuvée par 21 voix pour et 1 abstention** (délibération 2008-82).

## 5) Délibération sur les comités de sélection

Les principes régissant la mise en place des comités de sélection sur l'université de Lille 1 ont été élaborés par un groupe de travail issu du CA et du CS.

Le vice-président chargé du CS présente la proposition en précisant qu'elle a fait l'objet d'un large consensus.

Le Président donne la parole aux conseillers.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) remarque que le groupe de travail a essayé de faire au plus simple tout en tenant compte des règles imposées par le décret. Il expose par ailleurs un des points principaux de discussion : la distinction entre

- la proposition est faite par l'animateur du vivier, le directeur de laboratoire et le directeur de composante,
- la proposition émane directement du vivier : il s'agit d'une délibération de l'ensemble du vivier.

Isam SHARHOUR demande qui organisera la concertation dans la proposition déposée.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) considère que ce seront des personnes dans ces comités qui, pour la moitié, feront partie du vivier. Pour lui, il faut que la proposition vienne de l'ensemble du vivier, même s'il y a concertation avec le directeur de composante et le directeur de laboratoire.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) estime qu'il s'agit d'une « usine à gaz ». Il énumère les nombreuses étapes du processus et se demande si des élections du vivier sont véritablement nécessaires. Pour lui, tout le monde a vocation à être dans le vivier.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) pense que, pour la constitution du vivier, le passage par l'élection est fondamental. Pour être dans le vivier, il faut une démarche de candidature volontaire. De ce fait, ces personnes, une fois élues, auront une légitimité démocratique.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) rappelle qu'il a fait une proposition très claire précédemment et s'interroge sur la proposition de Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) de supprimer les élections du vivier. Il demande si cette proposition est faite au nom de sa liste.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) répond qu'il considère que tout le monde a vocation à participer au vivier. Il est d'accord sur les élections et la légitimité des personnes élues ; mais il lui semble que certaines de ces personnes ne seront probablement jamais désignées dans la mesure où trois personnes vont se réunir ensuite pour choisir parmi ces gens élus.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) intervient au sujet des composantes dérogatoires. Selon lui, avec la disparition des commissions mixtes, pour les composantes pluridisciplinaires, telles que l'IUT « A » et Polytech'Lille, la probabilité d'avoir des personnes de la composante présentes dans les viviers est très faible. Or, pour un poste concernant une composante dérogatoire, il lui paraît important que la composante soit représentée dans le comité de sélection qui va statuer sur ce poste. Il envisage deux types de mécanismes pour obtenir ce résultat :

- soit disposer de viviers différenciés, de composante et de laboratoire, et constituer les comités de sélection à partir de ces deux viviers,
- soit disposer d'une règle sur le mode d'élection pour qu'il y ait une représentativité garantie au niveau des viviers.

Il pense que, si ces précautions ne sont pas prises, nous pourrions arriver à des blocages par les conseils de composante qui ne valideront pas les comités dans lesquels elles ne sont pas représentées.

Le Président distingue les deux questions, le modèle de fonctionnement général d'une part et le problème des composantes pluridisciplinaires d'autre part.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) expose ses inquiétudes concernant les concentrations de pouvoirs dans certaines mains. Il fait les suggestions suivantes :

- il faut préciser que l'animateur du vivier ne peut être ni directeur d'UFR, ni directeur de laboratoire.
- sa liste serait plus favorable à des scrutins de type uninominaux, quitte à faire deux tours ; en effet, pour des recrutements, il pense qu'il est difficile de construire des listes. Il lui semble préférable de disposer de personnes représentatives portées par l'ensemble des enseignants-chercheurs.
- la présence du directeur de recherche dans le comité de sélection ; ce point, selon lui, doit faire l'objet d'une réflexion
- il souhaite également un guide de fonctionnement pour l'ensemble de la procédure.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP), concernant les scrutins de listes, relève qu'il y a souvent des listes uniques en collège A et ces listes s'occupent en partie de la constitution de la liste collège B. La liste SNESUP/CGT-SUP est favorable aux élections du vivier mais considère que les élections ne serviront à rien si ce sont ensuite l'animateur, le directeur de composante et le directeur de laboratoire qui font la proposition. Elle souhaite qu'il y ait une délibération à l'intérieur du vivier sur la proposition, ce qui n'exclue pas l'avis ultérieur par le conseil de composante. Il rappelle que les aspects de déontologie pratiqués dans les commissions de spécialistes devront être repris au niveau du CA restreint qu'il considère comme le « jury réel ».

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) est personnellement favorable à un scrutin de liste où les personnes s'engagent nominativement.

Xavier FURON précise qu'il s'agit d'un scrutin plurinominal majoritaire.

Le Président prend acte du choix des conseillers concernant le rôle du vivier dans l'élaboration de la proposition. En ce qui concerne l'élection du vivier, le Président indique que l'équipe de direction est très attachée aux élections afin que ces comités reposent sur le volontariat et afin d'éviter des comportements d'opportunisme par rapport à un poste.

Enfin il met en discussion le point suivant : le vivier se réunit avec le directeur de composante et le directeur de laboratoire pour faire remonter une proposition, laquelle sera ensuite soumise aux conseils de laboratoire et de composante.

Le vice-président, Jean-Philippe CASSAR, précise que la proposition du groupe de travail repose sur l'argument d'un comité relativement restreint. Nous devons veiller à l'opérationnalité des procédures. L'élection du vivier apporte une légitimité au travail d'examen des dossiers et de sélection des candidats. Elle permet d'éviter les effets d'opportunité. Dans cette proposition, il y aura des possibilités de recours si ce sont toujours les mêmes personnes qui sont retenues.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) estime que la désignation des comités doit faire l'objet du consensus le plus large.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) pense qu'il faut que les comités de sélection soient proposés par l'ensemble du vivier ; pour lui, les directeurs de laboratoire, les directeurs de composante, les animateurs de vivier ne devraient pas être membres des comités de sélection.

Le Président demande au conseil s'il y a consensus sur le point mis en discussion. Le conseil donnant son accord sur ce point, le Président soumet à la discussion la question de l'élection du vivier.

Jean-Philippe CASSAR indique qu'il faut que les électeurs votent pour des listes complètes correspondant au nombre de membres du comité de sélection de façon à éviter les risques de groupe de pression.

Le débat du conseil aboutit à un accord sur le scrutin plurinominal majoritaire à un tour « verrouillé ».

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) souhaite que la procédure d'ensemble soit formalisée explicitement. Il serait notamment nécessaire de préciser à qui devront « remonter » les problèmes éventuels. Il suggère que le CA restreint qui devra examiner un problème dispose d'un certain nombre d'éléments factuels dans lesquels les différents points de vue s'expriment.

Le Président considère que le problème qui peut émerger est celui de l'inadéquation entre le profil du poste figurant dans l'offre de recrutement et le profil de la personne pressentie.

Isam SHAHROUR rappelle que le comité de sélection doit donner un avis motivé sur chaque candidature. Nous aurons donc, au niveau du CA restreint, des éléments beaucoup plus riches qu'auparavant.

Le Président suggère de mettre à l'étude la question posée par Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) précédemment relative au problème spécifique aux composantes dérogatoires. Pour un poste de l'IUT « A » ou Polytech'Lille, nous pourrions appliquer la même règle que pour les profils pluridisciplinaires, c'est-à-dire rechercher, dans les autres viviers, des représentants de la composante de façon que la composante soit représentée. L'avantage de cette proposition est que la notion de vivier est maintenue, tout en respectant la représentation de la composante.

Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) souligne que le problème persisterait car les proportions des personnels de l'IUT « A » par rapport aux personnes de la discipline dans les UFR font qu'il y a

très peu de chance qu'ils soient représentés. De ce fait, nous serions amenés à désigner une personne extérieure à la discipline concernée.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) pense que ce problème ne concernerait que certaines disciplines alors que Yann SECQ (Ouverture et Indépendance) considère que la majorité des disciplines de l'IUT seraient concernées.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) suggère que, sur le nombre total des membres internes des comités de sélection, pour les postes des composantes dérogatoires, il y ait une personne qui soit désignée par le conseil de composante.

Jean-Philippe CASSAR rappelle les termes du texte de référence concernant les membres internes et externes des comités de sélection. Il suggère que la composition du vivier soit examinée dans un premier temps ; le directeur de la composante dérogatoire étant présent lors de l'élaboration du comité, il pourra proposer les noms d'une ou plusieurs personnes extérieures à la discipline.

Le Président formalise la proposition finale sur cette question, en rappelant les principes qui soutenaient les anciennes commissions mixtes pour lesquels une négociation s'opérait pour que soient pris en compte respectivement les besoins du laboratoire et de la composante. Il y aura un « garde-fou » : le conseil de composante pourra bloquer la procédure et la relancer en prenant le temps.

Jean-Philippe CASSAR demande si le conseil souhaite garder la notion d'animateur, celui-ci ne pouvant être ni le directeur de l'UFR, ni le directeur.

Le Président formalise l'ensemble de la proposition ayant fait l'objet d'un consensus au niveau du conseil.

Jean-Philippe CASSAR rappelle que le groupe de travail avait adopté le principe suivant : pour pouvoir être président du comité de sélection, il faut avoir suivi une formation. Mais il s'avère que cette pratique serait difficile à mettre en œuvre. L'équipe de direction propose de garantir le fait qu'il y aura une formation de présidents.

Nicolas POSTEL (SNESUP/CGT-SUP) suggère que le texte final mentionne qu'il y aura un engagement à se former par celui qui est élu. Cette suggestion est retenue par le conseil.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) demande comment se détermine le nombre et à quel moment se prendra la décision du nombre de personnes dans tel vivier.

Isam SHAHROUR répond que c'est le nombre de candidatures qui fixe le nombre du comité. S'il y a moins de 20 candidats, tous les candidats sont élus. S'il y en a plus, il y aura élection.

A l'issue du débat, le Président propose les règles de composition et de fonctionnement des comités de sélection :

- 1- Sur l'université Lille 1, les personnels extérieurs ne doivent pas émerger sur la liste des personnels d'un laboratoire de l'université Lille 1.
- 2- Vivier de membres potentiels des comités de sélection :  
Sur l'université de Lille 1, les membres de l'établissement sont choisis dans un vivier interne par discipline ou groupe de disciplines, définies au sens des sections CNU.  
Le vivier est élu au scrutin plurinominal majoritaire à un tour.  
Chaque vivier élit en son sein un animateur qui ne peut être ni directeur de composante, ni directeur de laboratoire

- 3- Le (ou les) animateur(s) organise(nt) une concertation avec les membres du vivier, le (les) Directeur(s) de composante(s) ou de laboratoire(s) pour élaborer une composition (membres internes et externes) incluant le nom du président (éventuellement le vice-président) pour chaque comité de sélection en conformité avec la répartition votée par le CA.
- 4- La proposition élaborée est soumise au conseil de laboratoire et au conseil de composante pour avis.
- 5- Si le vivier correspondant au poste à pourvoir - ou les viviers de disciplines proches - ne compte aucun personnel de la composante dans laquelle le poste est affecté, un membre extérieur à la discipline est prévu dans la répartition et un nom pour le pourvoir est demandé au conseil restreint de la composante.

Le Président soumet ces règles au vote du conseil :

**Approuvée par 18 voix pour et 5 abstentions** (délibération 2008-83).

➤ ***Proposition de regroupement des sections CNU :***

Le vice-président, Isam SHAHROUR, présente la liste correspondant à une précédente concertation pour les commissions de spécialistes. La proposition du groupe de travail est de reprendre la liste actuelle.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) propose qu'une décision soit prise par les conseils de laboratoire et d'UFR, en particulier en mathématiques. En effet, il pense qu'avec la notion de vivier, nous sommes dans une configuration éloignée de celle des commissions de spécialistes.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) estime que cette question peut être traitée lors du prochain conseil ; ceci laisse le temps de demander l'avis des conseils de composante.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) est d'accord avec Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) : il faut nécessairement interroger les conseils de composante.

Le Président rejette ces avis : les conseils de composantes devront faire des propositions de regroupement des sections. Une décision sera prise au prochain conseil d'administration du 28 novembre 2008.

Le calendrier de mise en place sera revu et présenté au conseil lors de la même réunion.

## 6) Questions diverses

### Dossiers INTERREG IV A :

Le conseil d'administration doit se prononcer sur la transmission vers les comités techniques INTERREG IV A des dossiers :

- SCHELDT, par le Laboratoire GEOSYSTEMES, pour une demande de 83 825 €
- PHYTOBIO, par le Laboratoire PROBIOGEM, pour une demande de 237 143 €
- CATAR – Optimisation et développement de surfaces Catalytiques, par le Laboratoire UCCS, pour une demande de 341 500 €

Le Président soumet cette autorisation de transmission au vote du conseil :

**Approuvée par 21 voix pour** (délibération 2008-84).

## **7) Première discussion sur le projet de décret concernant le statut des enseignants-chercheurs.**

Le Président introduit rapidement le texte du projet émanant du Ministère. Ce texte pouvant être amélioré, il estime que la discussion peut être ouverte.

Robert LITWAK (SNESUP/CGT-SUP) cite l'article 4-I-1<sup>er</sup> alinéa : dans le service à faire par l'enseignant-chercheur, les activités d'intérêt collectif (projets tutorés, par exemple) sont considérées comme n'étant pas du face à face avec l'étudiant et ne sont, par conséquent, pas comptabilisées dans les 192 heures de service.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) se demande si nous pouvons vraiment avoir une expression libre. Il rappelle la déclaration de la CGT-SUP lue en début de séance.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) se dit fortement inquiet de la possibilité laissée à l'établissement de moduler les services des enseignants-chercheurs à la baisse ou à la hausse, sachant que, en tout état de cause, il faudra quand même prendre en charge l'enseignement. Les collègues enseignants-chercheurs ont eu le sentiment que l'enseignement devient une « punition » pour les « mauvais chercheurs ». Il estime nécessaire de diminuer la charge d'enseignement pour faire de la recherche en considérant que 192 heures de service, c'est trop. Ce projet générerait des inégalités flagrantes entre les établissements, et même entre les composantes.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) se dit gêné par l'accroissement de charges globales contenu dans ce texte, et irrité par la négation même des missions d'encadrement, de responsabilités, le statut des élus. Il remarque que diriger une formation est une mission totalement différente de faire de l'enseignement ; ce texte montre une confusion totale sur ces rôles. Ce texte ne fait pas apparaître une vraie reconnaissance de nos missions, en trois blocs d'activités.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) dénote des considérations globalement insultantes pour les collègues. Ce projet de décret indique que des primes seront données aux « meilleurs chercheurs » ; il nie le fait que les chercheurs travaillent avec l'appui de toute une communauté constituée de différentes catégories de personnels.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) pense que le texte va dans le sens de la « casse » du statut d'enseignant-chercheur en accentuant les inégalités. Il détruit les éléments positifs qui existent dans nos universités, c'est-à-dire les liens de solidarité, du travail collectif pour le bien universel de la communauté. De plus, il qualifie le texte de « miroir aux alouettes », car le taux des primes étant multiplié par cinq, ces dernières profiteront à une petite minorité. Que deviendra l'investissement des collègues dans tous les domaines ? Il affirme que la liste qu'il représente ne peut que rejeter ce texte.

Le Président pense qu'il faut distinguer tout ce qui est relatif aux carrières et aux indemnités : les attentes dans ce domaine ont été déçues dans la mesure où il n'y a pas de revalorisation des carrières, le régime indemnitaire n'est pas bon et les moyens ne suivent pas. Ce système est un bon moyen de déresponsabiliser les personnels.

Le texte du décret a été présenté par le cabinet du ministre aux présidents d'université. Concernant l'article 4 – I – 1<sup>er</sup> alinéa, il y a une ambiguïté forte, mais si celle-ci était levée, il y aurait une vraie reconnaissance de nos missions d'enseignement. Dans la phrase « Ces activités s'accompagnent des heures consacrées à... », il faudrait lire « comprennent » au lieu de « s'accompagnent ». Le Président estime que nous pourrions obtenir une rédaction différente du texte menant à une véritable reconnaissance.

Par ailleurs le texte laisse envisager qu'il y aurait asymétrie entre recherche et enseignement qui ne seraient pas sur le même plan.

Si nous devons prendre une position, le Président considère qu'elle doit se référer aux principes auxquels nous sommes attachés. Nous demandons la reconnaissance de la pluralité de nos missions, de façon également exigeante. Toutes les facettes de notre métier méritent la même attention et doivent être également valorisées. Le texte de 1984 est obsolète et insatisfaisant et nous pourrions faire des propositions pour que soient prises en compte chacune de nos missions.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) remarque que le texte propose de gérer une modulation dans une pénurie générale de suppressions de poste. On est en train de fermer les organismes de recherche, notamment le CNRS. Mais il observe également que depuis des années les syndicats se battent pour la révision du texte de 1984.

Le Président est d'accord sur un certain nombre de points : par exemple, il n'est pas possible d'affirmer que l'Etat va aider au développement de la recherche en réduisant le potentiel humain de la recherche. Si la recherche se fait sans chercheur et sans AITOS pour les accompagner, elle ne peut être efficace.

Marie-José AYME souhaite souligner que la France est un pays où l'on peut s'exprimer. Mais nous ne serons pas écoutés si nous rejetons tout en bloc.

Francis GUILBERT (Dynamisme, Pluralité et Engagement) fait une proposition de correction du projet de décret. Dans une vision prospective, il inclue à l'évaluation de l'enseignant-chercheur un projet d'activités fourni par ce dernier pour les quatre années qui suivent. L'enseignant-chercheur s'engagerait tous les quatre ans sur une sorte de contrat d'objectifs.

Jean D'ALMEIDA (Dynamisme, Pluralité et Engagement) remarque que la loi LRU annonçait parfaitement ce décret. Il considère que les enseignants-chercheurs sont mal payés car le niveau des primes est plus bas qu'ailleurs.

Salah MAOUCHÉ cite le rapport BELLOC qui s'est trouvé plus ou moins retoqué. Il signale également un nouveau rapport concernant la mise en place des bureaux de l'Insertion Professionnelle (article 21 de la loi LRU) : dans ce rapport, il est proposé de reconnaître les activités des enseignants-chercheurs dans ce domaine. Selon lui, il faudra prendre en compte l'autonomie de l'université. Si les enseignants-chercheurs ne sont pas rémunérés pour les différents travaux qu'ils font, pour les stages, les projets, l'accompagnement des étudiants, rien ne pourra se faire.

Jérôme RIEDI (SNESUP/CGT-SUP) demande un moratoire sur les primes : il y a une dizaine d'années, au lieu de reconnaître par un salaire les activités réellement faites par tout le monde, on a donné des primes à certains pour faire taire l'ensemble des personnels. Il propose donc que les primes soient refusées pour un maintien des postes.

Le Président se pose la question d'une action du CA de l'université vis-à-vis de ce texte.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) estime qu'il faut se méfier du glissement de responsabilités que nous voyons apparaître avec l'application de la loi LRU. L'Etat ne sera plus responsable directement puisque les universités seront libres de faire les modulations qu'elles souhaitent. Il craint que nous soyons dans un système où la responsabilité individuelle remplacera la responsabilité de l'Etat et du service public. Même avec l'autonomie, il y aura un plafond d'emplois et un pourcentage de contractuels qui ne pourra être dépassé.

Moussa NAIT ABDELAZIZ (SNESUP/CGT-SUP) considère que le CA doit prendre ses responsabilités sur cette question. Pour lui, la seule manière de faire une information valable (du maximum de collègues et de l'extérieur) serait d'organiser une journée sur l'université. Nous devons réfléchir à l'organisation d'une information efficace.

Yves NOEL (A & I - SNTPES UNSA) s'étonne des remous et des peurs qui agitent les personnels enseignants-chercheurs aujourd'hui alors que, pour un personnel BIATOSS, les enseignants-chercheurs sont bien traités.

Simon ENTE (SUD étudiant-e) estime qu'une journée ne fait avancer en rien les revendications : si les personnels se mobilisent, il faut que ce soit jusqu'au point d'obtenir satisfaction.

Le Président souhaiterait que le conseil formalise les trois ou quatre points du texte qu'il souhaite modifier d'une façon conforme aux valeurs auxquelles nous sommes attachés. Le Président s'inquiète d'une sorte d'opération de diversion qui fait que tout le monde parle du projet de modifications du décret de 1984 et que nous oublions de parler du catalogue de mesures sur les carrières intitulé « rendre la fonction attractive ». Or la revalorisation des carrières est une priorité absolue. Vis-à-vis de nos partenaires extérieurs, nous avons un travail à faire afin d'éviter les visions négatives.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP/CGT-SUP) suggère que l'assemblée des trois conseils soit réunie dans ce but.

Le Président et les conseillers s'accordent sur le fait que chaque liste prépare des contributions en vue de cette réunion des trois conseils.

---

La séance est levée à 19 h 50.

Le Secrétaire Général,

Patrice SERNICLAY

Le Président,

Philippe ROLLET